



[www.comitecyclismereunion.re](http://www.comitecyclismereunion.re)

**Comité Régional de Cyclisme de La Réunion**

**PISTE**

**PROJET SPORTIF 2026**

**EQUIPE REUNION**

## PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont en communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

Les modalités de sélection ci-dessous doivent aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les coupes de France, les championnats de France et à l'international.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional de La Réunion.

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Manager Technique Territorial (MTT) ou la commission technique responsable de la sélection.

1. Le Manager Technique Territorial (MTT) est responsable de la sélection, il arrêtera sur proposition du ou des membres de l'ETR concerné(s) par la discipline après consultation de la commission, en fonction des critères établis.
2. Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe de La Réunion pour participer aux épreuves référencées.
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe de La Réunion. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
5. Le sélectionneur, après avis auprès du référent ETR et du responsable de commission pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition ou le stage pour lequel il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux et internationaux)
6. Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du MTT. Tout refus pourra être rédhibitoire pour la suite de la saison.
7. Le sélectionneur en accord avec le référent ETR et le responsable de commission se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.
9. Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale de La Réunion.
10. Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.
11. L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au MTT dans les délais de sélection : g.maillot@ffc.fr

## PROGRAMME PISTE 2026

|   | Date                    | Lieu                                     | Public   |
|---|-------------------------|--|----------|
| 1 | M1 31 JANVIER           | Saint-Denis                              | U15 et + |
| 2 | M2 14 FEVRIER           |  |          |
| 3 | M3 28 MARS              |  |          |
| 4 | M4 29 MAI               |  |          |
| 5 | CHAMPIONNATS 2 ET 3 MAI |  |          |
| 6 | Juillet – Octobre       | Préparation spécifique – Sur convocation |          |

### CRITERES DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE France PISTE 2026

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

La liste des coureurs qui participeront aux championnats de France sera établie suite au championnat régional PISTE prévu le 2 et 3 mai 2026. Les coureurs qualifiés sont engagés par le comité régional.

Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au MTT dans les délais de sélections : [g.maillot@ffc.fr](mailto:g.maillot@ffc.fr)

Obligation de participation pour être sélectionnable aux championnats de France de Piste.

Les épreuves de sélections et de suivi seront les suivantes :

- Manches de Coupe régionale 1 à 4
- Championnat de la Réunion

### PROJET SPORTIF DEPLACEMENT n°1 – Championnat de France PISTE de l'Avenir 2026

Objectif : Performer sur une compétition de haut niveau

| Lieu          | Date                          | Public          | Encadrement | Coût      |
|---------------|-------------------------------|-----------------|-------------|-----------|
| (à confirmer) | Octobre 2026<br>(à confirmer) | U15 - U17 - U19 | 2           | A définir |

## CRITERES SPECIFIQUES

### POURSUITE INDIVIDUELLE :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, le coureur doit remplir, à minima, une des conditions suivantes :

- Être classé dans les trois premiers lors de la poursuite du championnat régional
- Avoir réalisé au minimum les performances chronométriques suivantes :
  - 3'45''00 pour les U19 Hommes
  - 3'50''00 pour les U17 Hommes
  - 4'10''00 pour les U19 Femmes
  - 4'15''00 pour les U15, U17 Femmes

Seront sélectionnés nominativement les athlètes qui entreront en poursuite par équipes (pour les U19), puis ceux qui permettront d'envisager une médaille dans cette épreuve.

### POURSUITE PAR ÉQUIPE :

Seront sélectionnables les athlètes permettant de confirmer une régularité au tour permettant de viser une qualification de l'équipe au 1<sup>er</sup> tour des CDF. Les coureurs devront montrer leurs capacités à battre le record actuel de la Réunion sur 3 et 4 km.

Il sera tenu compte des performances chronométriques réalisées en poursuite individuelle ainsi que du niveau technique de l'athlète.

### COURSE AUX POINTS – AMERICAINE – SCRATCH – ELIMINATION - TEMPO :

Le coureur doit remplir, à minima, une des conditions suivantes :

- Avoir participé au championnat régional de l'épreuve (omnium)
- Avoir participé à l'américaine lors de la manche de la Coupe Régional de la Réunion
- Avoir réalisé au minimum en poursuite individuelle les performances chronométriques suivante :
  - 3'50''00 pour les U19 Hommes
  - 4'55''00 pour les U17 Hommes
  - 4'15''00 pour les U19 Femmes
  - 4'20''00 pour les U15 et U17 Femmes

### VITESSE - VITESSE PAR ÉQUIPE :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, le coureur doit remplir, à minima, une des conditions suivantes :

- Être classé dans les trois premiers du championnat régional de sa catégorie.
- Avoir réalisé au minimum les performances chronométriques suivantes au 200 mètres lancés :
  - Moins de 12''80 en U19 Femmes
  - Moins de 13''50 en U15 et U17 Femmes
  - Moins de 12''20 en U17 Hommes
  - Moins de 11''40 en U19 Hommes

## **KILOMETRES – 1000 m :**

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, le coureur doit remplir, à minima, une des conditions suivantes :

- Avoir réalisé au minimum les performances chronométriques suivantes :
  - 1'20"00 en U19 Femmes
  - 40"50 en U15 et U17 Femmes
  - 36"00 en U17 Hommes
  - 1'10"00 en U19 Hommes

Critères de sélection nominative pour les titulaires et remplaçants :

Les propositions de sélections seront établies au regard des performances réalisées sur les épreuves ci-dessous par ordre d'importance. Les critères chronométriques par disciplines définis précédemment sont déterminants dans les choix réalisés :

- Comportement et performances réalisés les années précédentes au championnat de France
- Coupe Régionale de la Réunion
- Compétition en Métropole au cours de l'année (le coureur doit impérativement fournir au sélectionneur ou au MTT ses résultats lors de son déplacement)
- Championnats Régionaux Piste
- **CLM individuel ou par équipe sur route**

**Annonce de la présélection :**

1. **Une présélection sera annoncée dans les meilleurs délais suite aux des championnats régionaux sur Piste**
2. **Les présélectionnés devront obligatoirement participer au stage de préparation**
3. **Suite aux comportements observés lors des stages, une proposition de sélection par discipline sera proposée (titulaires et remplaçants)**
4. **Chaque coureur (ou son représentant légal) devra signer et valider cette proposition de sélection par discipline avant le dernier stage de préparation. Cette dernière validera définitivement la sélection par épreuve (titulaire ou remplaçant)**